



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU

15/07/2026

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Il est rappelé que la Commission Sportive se réunit chaque mardi.

Toute demande, réclamation ou dossier transmis avant le mardi à 12h00 sera inscrit à l'ordre du jour et traité lors de la séance du jour.

Les demandes reçues après cette échéance seront examinées lors de la réunion du mardi suivant.

Afin de garantir un traitement efficace des dossiers, nous vous remercions de bien vouloir respecter ce calendrier.

2. VIGILANCE CANICULE

Il est rappelé que la santé et la sécurité des participants restent prioritaires lors des épisodes de fortes chaleurs.

Les clubs doivent appliquer les mesures préventives recommandées (pauses d'hydratation, accès à l'ombre, adaptation des conditions de jeu) et transmettre sans délai à la Commission Sportive toute décision officielle émanant des mairies, préfectures ou gestionnaires d'installations.

Par ailleurs, toute mesure de restriction ou d'interdiction décidée par une autorité compétente s'impose à l'ensemble des clubs. En conséquence, une rencontre ne peut être maintenue si une interdiction est en vigueur, même en cas d'accord entre les deux clubs concernés.

Il est enfin rappelé que les dirigeants de clubs demeurent responsables du respect de ces dispositions et des conditions de sécurité entourant l'organisation des rencontres.

3. DEMANDES DE MUTATION

Numéro de licence	Nom	Club origine	Club destinataire	Date demande	Date validation	Décision CSNC
114124	SAFI Faisal	EQUIPE DE FRANCE	PARIS UNIVERSITÉ CLUB	03/07/2026	07/07/2026	Approuvé
129125	MAROFKHIL Dawood	UP SPORT ! UNIS POUR LE SPORT	SULTANS CRICKET VIRY CHATILLON	02/07/2026	16/07/2026	Approuvé
038187	UMAR Shahzad	MITRY CRICKET CLUB	PFC SARCELLES	25/06/2026	10/07/2026	Approuvé
085560	ABBAS Khawar	MITRY CRICKET CLUB	PFC SARCELLES	28/06/2026	10/07/2026	Refusé

4. VALIDATION DES MATCHS DU 11 AU 12 JUILLET 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
11/07/2026 - 10:00 D3 MAS	T=VINCENNES A=AC STAINS	91 ROYALS 2 210/4 (20)	EKOTA SC PANTIN 2 200/7 (20)	OK	-
11/07/2026 - 13:00 CDF MAS 19U	T=VINCENNES A=PUC	AC STAINS 250/10 (26.2)	EKOTA SC PANTIN 114/10 (18.1)	NOK	En cours d'investigation
11/07/2026 - 11:00 D1 MAS	T=CREIL A=BALBYNIENS	CREIL 181/5 (18)	PFC SARCELLES 180/8 (20)	OK	-
11/07/2026 - 11:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=VALENCIENNES	CCSB95 2 97/10 (17.1)	SARCELLES 116/10 (18.5)	OK	-
11/07/2026 - 14:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=SARCELLES	CCSB95 1 132/3 (16.2)	VALENCIENNES 128/10 (19.4)	OK	-
12/07/2026 - 15:00 D1 MAS	T=VINCENNES A=EKOTA SC PANTIN	AC STAINS 116/10 (16.4)	SULTANS 107/10 (18.2)	OK	-
12/07/2026 - 10:00 D1 MAS	T=CREIL A=CREIL	PARIS ZALMI 0/0 (0)	PUC 0/0 (0)	NOK	--PUC: Absence de l'équipe --Sanction 11-1A : Match forfait et amende de 400€ pour PUC --PARIS ZALMI gagne par forfait
12/07/2026 - 13:00 CDF MAS 19U	T=CREIL A=PUC	CREIL 243/5 (30.1)	PARIS ZALMI 242/10 (34)	OK	-
12/07/2026 - 11:00 D2 MAS	T=BAGATELLE A=SULTANS	BALBYNIENS 2 0/0 (0)	EKOTA SC PANTIN 0/0 (0)	NOK	En cours d'investigation

5. PLANNING DES MATCHS DU 18 AU 19 JUILLET 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 18 juillet	D1 MAS	11:00	PARIS ZALMI	PFC SARCELLES	VINCENNES	VILLEJUIF
Samedi 18 juillet	D3 MAS	14:00	VLB ZALMI	VILLEJUIF	VINCENNES	PFC SARCELLES
Samedi 18 juillet	D3 MAS	10:00	BALBYNIENS 3	SARCELLES	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Samedi 18 juillet	CDF MAS 19U	13:00	BALBYNIENS	CSPT SARCELLES	SARCELLES	SARCELLES
Samedi 18 juillet	D3 MAS	11:00	ROYAL EVRY	RAJA CHOLA	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE
Samedi 18 juillet	D3 MAS	14:00	BERNAY	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE	RAJA CHOLA
Samedi 18 juillet	D3 MAS	11:00	ALL BLACKS	UIF EVRY	LISSES	EKOTA SC PANTIN
Samedi 18 juillet	D3 MAS	14:00	UIF EVRY	EKOTA SC PANTIN 2	LISSES	ALL BLACKS
Samedi 18 juillet	D2 MAS	11:00	CREIL 2	SAINT DENIS STALLIONS 2	CREIL	AC STAINS
Samedi 18 juillet	D1 MAS	14:00	AC STAINS	91 ROYALS	CREIL	CREIL
Dimanche 19 juillet	D3 MAS	11:00	ARGENTEUIL	UP SPORT	VINCENNES	AMADER PARIS
Dimanche 19 juillet	D3 MAS	14:00	AC STAINS 2	AMADER PARIS	VINCENNES	UP SPORT
Dimanche 19 juillet	D3 MAS	11:00	CCSB95 2	CSPT VILLIERS LE BEL	SARCELLES	COLOMBES
Dimanche 19 juillet	D2 MAS	14:00	COLOMBES	SAINT DENIS STALLIONS 2	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 19 juillet	D3 MAS	11:00	KERALA TUSKERS	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE	SULTANS
Dimanche 19 juillet	D1 MAS	14:00	SAINT DENIS STALLIONS	SULTANS	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE
Dimanche 19 juillet	D1 MAS	10:00	BALBYNIENS	PFC SARCELLES	CREIL	CREIL
Dimanche 19 juillet	CDF MAS 19U	13:00	BALBYNIENS	CREIL	CREIL	PFC SARCELLES

6. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, le club doit adresser un courrier officiel par courrier électronique à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (secretaire.general@francecricket.com) dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la décision, accompagné d'un chèque de cent euros (100 €) à l'ordre de France Cricket, encaissé dès réception.

La contestation est examinée par le Bureau de France Cricket.

Si la contestation est acceptée, la somme versée est intégralement remboursée.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)